

## Compte rendu de l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires de Parrot du 9 juin 2010

**Paris, le 10 juin 2010 à 17h40 - Parrot, leader mondial des périphériques sans-fils pour téléphones mobiles annonce que l'Assemblée générale mixte de la Société a approuvé l'ensemble des résolutions recommandées par le Conseil d'administration aux actionnaires, qui représentaient 77,6 % des droits de vote.**

Réunis sous la présidence d'Henri Seydoux, les actionnaires ont assisté à la présentation de l'activité de du Groupe et des résultats financiers de l'exercice 2009. Monsieur Seydoux a par ailleurs commenté les résultats du 1<sup>er</sup> trimestre 2010 et la croissance des activités OEM. En liaison avec la participation de Parrot à l'E3, le principal salon du jeu vidéo qui se déroulera à Los Angeles à partir du 15 juin 2010, le lancement prochain du Parrot AR.Drone a été évoqué. Une démonstration de ce produit, le premier quadricoptère à réalité augmentée pilotable par Wifi, a été faite aux actionnaires.

Les résolutions approuvées par l'Assemblée générale des actionnaires concernaient notamment :

- Le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Edward Planchon (5<sup>ème</sup> résolution)
- Le non renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Marco Landi (6<sup>ème</sup> résolution). Le Groupe précise que le poste est destiné à être pourvu. A cette fin, le conseil d'administration considérera des propositions en ligne avec les dernières recommandations AFEP-MEDEF.
- L'autorisation donnée au conseil d'administration de mettre en œuvre un programme d'achat d'actions (7<sup>ème</sup> résolution) et d'annuler les actions acquises dans ce cadre (19<sup>ème</sup> résolution). Le programme d'achat d'actions à notamment vocation à couvrir les plans d'attribution d'actions gratuites.
- L'autorisation donnée au conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société à hauteur de 1% du capital au bénéfice des salariés du Groupe et des mandataires sociaux éligibles (8<sup>ème</sup> résolution).
- L'autorisation donnée au conseil d'administration d'attribuer gratuitement des actions de la Société à hauteur de 1% du capital au bénéfice des salariés du Groupe et des mandataires sociaux éligibles (9<sup>ème</sup> résolution).
- La délégation donnée au conseil d'administration de procéder à des augmentations de capital (10<sup>ème</sup> à 15<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> résolutions) dans la limite d'un montant nominal maximum de 915 000 euros (16<sup>ème</sup> résolution).

Le procès verbal établi à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Parrot sera disponible lundi (14/06) dans la rubrique Assemblée Générale de la partie Relations investisseurs sur [www.parrot.com](http://www.parrot.com).

### A PROPOS DE PARROT

Parrot, leader mondial des périphériques sans fil pour téléphones mobiles, est une entreprise à la pointe de l'innovation fondée par Henri Seydoux en 1994. Son pari ? Accompagner la percée irrésistible du téléphone mobile en créant des périphériques sans fil pour nous faciliter la vie. Parrot développe la gamme la plus étendue du marché de systèmes mains-libres pour la voiture ou le deux-roues, ainsi que des produits multimédia sans fil dédiés au son et à l'image. En 2008, Parrot a lancé sa collection Parrot By qui se compose de produits haut de gamme désignés par des artistes de renom. Parrot, dont le siège est à Paris, compte aujourd'hui plus de 450 collaborateurs dans le monde et réalise la grande majorité de ses ventes à l'international. Parrot est cotée depuis 2006 sur Nyse Euronext Paris (FR0004038263 - PARRO).

Pour plus d'information : [www.parrot.com](http://www.parrot.com)

### CONTACTS

Relations investisseurs et analystes - Relations presse

Marie Ein

T. : +33(0) 1 53 65 68 68

